



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
POMPEY

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 28 mars 2007

Le mercredi 28 mars 2007, à 18 h 00, le conseil municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le mercredi 21 mars 2007 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le mercredi 21 mars 2007.

Etaient présents : Edith CEGLARZ, Maire, Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE Adjoint, Jean Pierre LEONARDI, Anne SCHARFF, Jean Luc ERB, Joëlle JEANDEL KLEIN, Didier LEONARDI, Jacques MILLEY, **Conseillers Municipaux**,
Absents non excusés : Fabrice DELEYS, Hervé TATON, Claude MAROT,
Présents : 11 **Votants** : 11

Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Christine MALGLAIVE comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 8 février 2007
- 2 Compte rendu des décisions

FINANCES : Budget général

- 3 Compte administratif de l'exercice 2006
- 4 Compte de gestion de l'exercice 2006
- 5 Affectation des résultats de l'exercice 2006
- 6 Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Année 2007
- 7 Subvention de fonctionnement aux associations - Année 2007
- 8 Vote des taux d'imposition pour l'année 2007
- 9 Budget primitif de l'exercice 2007
- 10 Emprunt pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux et de voirie

FINANCES : Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

- 11 Compte administratif de l'exercice 2006
- 12 Compte de gestion de l'exercice 2006

- 13 Affectation des résultats de l'exercice 2006
- 14 Tarifs de l'eau et de l'assainissement de l'année 2007
- 15 Budget primitif de l'exercice 2007

FINANCES : Lotissement les Vignes 5^{ème} tranche bis

- 16 Compte administratif de l'exercice 2006
- 17 Compte de gestion de l'exercice 2006
- 18 Budget primitif de l'exercice 2007

- 19 Diagnostic du réseau d'éclairage public - Demande de subvention
- 20 Forêt communale – Programme d'actions pour l'année 2007
- 21 Modification du contrat d'assurance automobile
- 22 Indemnisation de sinistres
- 23 Palette d'activités sportives du Bassin de Pompey pour l'année 2007 – Convention avec l'Omnisport Frouard Pompey
- 24 Délibération n° 27 du 23 novembre 2006 "Achats de T-shirt "A32 NON" – Annulation de la délibération

1 Approbation du procès-verbal du 8 février 2007

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 8 février 2007 est adopté à l'unanimité.

2 Compte rendu des décisions

Décisions prises en vertu des délibérations du 25 juillet et 25 octobre 2001 et de l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales :

- Décision 2007-02 : non usage du droit de préemption concernant un bien 20 rue Saint Amand,
- Décision 2007-03 : non usage du droit de préemption concernant un terrain rue Saint Georges cadastré AE 64
- Décision 2007-04 : non usage du droit de préemption concernant un terrain rue Saint Georges "Croix de Mission"
- Décision 2007-05 : non usage du droit de préemption concernant un terrain rue Saint Georges cadastré AA 146

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.

BUDGET GENERAL

3 Budget général - Compte administratif de l'exercice 2006

(Diaporama : Madame le Maire)

Madame le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2006 avec un diaporama.

Le compte administratif 2006 fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune et reprend les résultats de l'exercice 2005. Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2006	590.137,72 €	663.663,15 €
Recettes 2006	797.680,44 €	579.507,32 €
Excédent 2005	-	110.645,77 €
Excédent de l'exercice 2006	207.542,72 €	26.489,94 €
Résultat de l'exercice	234.032,66 €	
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/2005	3.360,72 €	
Recettes engagées non encaissées au 31/12/2006	14.821,00 €	
Soit un excédent global de clôture	245.492,94 €	

Après lecture du compte administratif, Madame le maire se retire pour le vote,

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Pascal BEAU, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget général de l'exercice 2006.

4 Budget général - Compte de gestion de l'exercice 2006

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Le compte de gestion de l'exercice 2006 établi par le comptable public pour le budget général présente les mêmes écritures que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif de l'exercice 2006,

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2006.

5 Budget général - Affectation du résultat de l'exercice 2006

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement (207.542,72 euro), au financement de la section d'investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 qui sera repris au budget primitif de l'exercice 2007.

6 Subventions de fonctionnement aux organismes publics- Année 2007

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

Il est proposé de verser des subventions aux organismes publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE le montant des subventions de fonctionnement aux organismes publics pour l'année 2007 de la façon suivante :

Centre Communal d'Action Sociales de Saizerais	3.000 €
Fonds d'Aide aux Jeunes du Bassin de Pompey (Mission locale)	200 €

7 Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2007

(Rapporteur : Laurent KOBLER)

Après examen en commission finances, il est proposé de verser des aides au fonctionnement à certaines associations. Pour les autres associations, il est proposé de les aider sous une autre forme telle la mise à disposition de nouveau matériel communal mis à disposition des associations : tables, chaises, friteuses,

Jean Pierre LEONARDI demande pourquoi il n'y a pas de subvention de prévue pour l'association LPO.

Pascal BEAU répond que l'association est en cours de restructuration et que la commune pourra participer lorsqu'ils organiseront des manifestations ponctuelles.

Joëlle JEANDEL KLEIN demande pourquoi il est prévu une subvention pour les Sapeurs Pompiers de Dieulouard.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'aider une école de "Jeunes Sapeurs Pompiers" qui vient d'ouvrir ses portes sur la commune de Dieulouard et qui rassemble des jeunes âgés de 12 à 18 ans. Ils viennent de Dieulouard et de ses alentours. La subvention leurs permettra d'acheter du matériel pédagogique et des vêtements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,
10 voix Pour et 1 Abstention (Didier LEONARDI)**

FIXE le montant des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2007 de la façon suivante :

M.J.C.	1.000 €
FRPA	500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
SPORTING CLUB SAIZERAIS	1.000 €

AMC LIVERDUN	130 €
PAVE	50 €
ATPCV	150 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
SAPEURS POMPIERS DIEULOUARD	50 €

8 Vote des taux d'imposition pour l'année 2007

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2007. Le produit fiscal attendu est de 258.064,54 euro.

Madame le Maire précise que le montant exact n'apparaît pas dans le budget parce que la notification des bases a été faite après que le budget ait été terminé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2007 de la façon suivante :

Taxe d'habitation	13,44
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,92
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,54

9 Budget général – Budget primitif exercice 2007

(Diaporama : Madame le Maire)

Madame le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2007 avec un diaporama.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2007 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2.149.746,66 €.

Jean Luce ERB demande des précisions sur les travaux de mise en conformité des installations électriques dans les bâtiments communaux et si la recette de la vente du Presbytère est toujours disponible.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,
10 voix Pour et 1 Abstention (Jean Luc ERB)**

ADOPTE le budget primitif en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

	Recettes	Dépenses
Investissement	1.433.512,66 €	1.433.512,66 €
Fonctionnement	716.234,00 €	716.234,00 €
TOTAL	2.149.746,66 €	2.149.746,66 €

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
013 - atténuation de charges	760,00	011 - charges à caractère général	245 721,03
70 - produits des services	89 315,00	012 - charges de personnel	328 500,00
73 - impôts et taxes	322 290,00	014 - Atténuation de produits	40,00
74 - dotations et participations	284 059,00	65 - charges de gestion courante	75 640,00
75 - autres produits de gestion	11 400,00	66 - charges financières	18 283,97
76 - produits financiers	10,00	67 - charges exceptionnelles	2 249,00
77 - produits exceptionnels	8 400,00	023 - Virement section d'investissement	45 800,00
TOTAL	716 234,00	TOTAL	716 234,00

Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
1068 - Virement section fonctionnement	207 542,72	16 - Emprunts et dettes assimilées	64 345,00
001 - Report résultat excédentaire	26 489,94	P179 - Travaux dans les bâtiments	43 290,66
10 - Dotations, fonds divers et réserves	41 100,00	P181 - Eclairage public	19 250,00
13 - Subvention d'investissement	5 120,00	P184 - Bureautique	20 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	300 000,00	P185 - Mobilier et matériel	13 150,00
P179 - Travaux dans les bâtiments	35 210,00	P187 - Travaux voirie et espaces verts	18 530,00
P181 - Eclairage public	5 700,00	P188 - Sports Loisirs et Culture	41 100,00
P187 - Entretien voirie et espaces verts	1 270,00	P183 - Travaux divers rues et places	96 720,00
P193 - Travaux divers rues et places	1 350,00	P194 - Aménagement RD 907	998 187,00
P194 - Aménagement RD 907	642 630,00	P199 - Achat de véhicules	10 000,00
P204 - Eglise	41 700,00	P200 - Etude urbanistique	3 200,00
P213 - Lotissement Les Vignes (HT)	125 400,00	P204 - Travaux Eglise	96 400,00
		P215 - Primes au ravalement de façades	9 340,00
TOTAL	1 433 512,66	TOTAL	1 433 512,66

Afin de financer des travaux d'aménagement d'usoirs (voirie) et les travaux d'enfouissement des réseaux aériens sur la RD 907, il est proposé de contracter un emprunt de 300.000 euro.

Le conseil est favorable pour contracter un emprunt. La durée de 20 ans semble cohérente. Deux banques seulement ayant fait une proposition à ce jour, valable jusqu'au 30 mars, il est décidé de lancer une nouvelle consultation.

La consultation sera lancée auprès de différentes banques (au moins cinq) pour un prêt d'une durée de 20 ans. Les propositions seront examinées lors du prochain conseil.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

11 Budget annexe de l'eau et de l'assainissement - Compte administratif exercice 2006

(Diaporama : Madame le Maire)

Le compte administratif 2006 fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune et reprend les résultats de l'exercice 2005. Les résultats sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2006	114.282,02 €	195.334,42 €
Recettes 2006	178.249,77 €	74.407,72 €
Excédent 2005	11.911,94 €	61.795,84 €
Résultat	75.879,69 €	- 59.130,86 €
Résultat de l'exercice 2006	16.748,83 €	
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/2005	24.750 ,00€	
Soit un déficit global de clôture	- 8.001,17 €	

Après lecture du compte administratif, Madame le maire se retire pour le vote,

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Pascal BEAU, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2006 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

12 Compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement – Exercice 2006

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Le compte de gestion de l'exercice 2006 établi par le comptable public pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement présente les mêmes écritures que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif de l'exercice 2006,

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2006.

13 Budget annexe de l'eau et de l'assainissement – Affectation du résultat de l'exercice 2006

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section d'exploitation (75.879,69 euro) au financement de la section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé), qui sera repris au budget primitif de l'exercice 2007.

14 Tarifs de l'eau et de l'assainissement – Année 2007

(Rapporteur : François SAUVAGE)

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2007.

François SAUVAGE précise que les factures d'eau augmenteront quand même compte tenu de l'augmentation de la taxe "pollution" due à l'agence de l'eau.

François SAUVAGE précise que les compteurs de la rue Saint Georges (du n° 2 au n° 20), de la rue des Tourterelles et du Lotissement de la Haute Epine ont été changés pour les équipés de la télérelève et que les travaux de remise en état de la station d'épuration vont bientôt débiter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité

FIXE pour l'année 2007 les tarifs (en HT) de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante :

m3 d'eau vendu	0,97 €
Redevance d'assainissement suivant m3 vendu	0,99 €

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	1.800 €
Frais de fonctionnement (contrat semestriel)	15 €
Frais d'accès au réseau (changement d'abonné)	20 €
Frais de résiliation de contrat (changement d'abonné)	20 €
Fermeture d'un branchement à la suite d'une infraction commise par l'abonné	100 €
Réouverture d'un branchement à la suite d'une fermeture pour infraction par l'abonné	20 €
Réouverture d'un branchement à la suite d'un défaut de paiement	20 €
Installation ou remplacement d'un compteur hors service	200 €
Installation ou remplacement d'un compteur de type collectif ou industriel	300 €

15 Budget annexe de l'eau et de l'assainissement – Budget primitif exercice 2007

(Diaporama : Madame le Maire)

Madame le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2007 avec un diaporama.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2007 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme 408.071,83 €.



Anne SCHARFF s'excuse en précisant qu'elle est appelée à d'autres obligations et quitte la salle.

Après avoir vérifié le quorum, la délibération est soumise au vote.



Madame le Maire précise qu'afin de financer des travaux de mise en conformité du réseau d'eau sur la RD 907, notamment, il est proposé de lancer une consultation pour un emprunt de 85 000 euro pour une durée de 10 ans et de 15 ans. La consultation sera lancée auprès de différentes banques (au moins cinq). Les propositions seront examinées lors du prochain conseil.

Etalent présents : Edith CEGLARZ, Maire, Pascal BEAU, Laurent KOBLEK, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE Adjoints, Jean Pierre LEONARDI, Anne SCHARFF, Jean Luc ERB, Joëlle JEANDEL KLEIN, Didier LEONARDI, Jacques MILLEY, **Conseillers Municipaux**,
Absente excusé : Anne SCHARFF **Absents non excusés** : Fabrice DELEYS, Hervé TATON, Claude MAROT,
Présents : 10 **Votants** : 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Section	Recettes	Dépenses
Investissement	219.021,89 €	219.021,89 €
Exploitation	189.049,94 €	189.049,94 €
TOTAL	408.071,83 €	408.071,83 €

Section d'exploitation			
Recettes		Dépenses	
70- Vente prestations services	174 300,00	011 - Achats et var. de stocks, autres ch.	130 534,94
74- Subventions d'exploitation	5 500,00	012 - Charges de personnel	20 000,00
75 - Autres produits de gestion	200,00	66 - Charges financières	4 550,00
77- Produits exceptionnels	9 049,94	67 - Charges exceptionnelles	200,00
		68 - Dotations aux amortissements	33 765,00
TOTAL	189 049,94	TOTAL	189 049,94

Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
1068 - Virement section d'exploitation	75 879,69	001 - Déficit d'investissement reporté	59 130,86
16 - Emprunts	85 507,17	16 - Emprunts et dettes assimilées	29 400,00
28- Amortissement des immobilisations	33 775,00	P 06 - Compteurs	1 000,00
P 16 - Réseau d'assainissement	11 030,00	P 16 - Réseau d'assainissement	36 080,00
P 17 - Station d'épuration	6 000,00	P 17 - Station d'épuration	16 020,00
P 18 - Réseau d'eau potable	6 830,00	P 18 - Réseau d'eau potable	77 391,00
TOTAL	219 021,86	TOTAL	219 021,86

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VIGNES 5^{ème} TRANCHE BIS

16 Budget annexe Lotissement les Vignes 5^{ème} tranche bis - Compte administratif exercice 2006

(Diaporama : Madame le Maire)

Le compte administratif 2006 fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes des travaux d'aménagement de la tranche 5 bis du Lotissement Les Vignes. Le déficit de la section d'investissement est dû aux subventions attendues qui n'ont pas toutes été versées en 2006 (41.466 euro).

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2006	83.774,13 €	26.313,34 €
Recettes 2006	83.774,13 €	57.460,79 €
Déficit 2005		58.688,86 €
Résultat	0 €	- 27.541,41 €
Résultat de l'exercice 2006		- 27.541,41 €

Après lecture du compte administratif, Madame le maire se retire pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2006 du budget annexe du Lotissement Les Vignes Tranche 5 bis.

17 Budget annexe Lotissement les Vignes 5ème tranche bis - Compte de gestion exercice 2006

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Le compte de gestion de l'exercice 2006 établi par le comptable public pour Budget annexe Lotissement les Vignes 5ème tranche bis présente les mêmes écritures que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif de l'exercice 2006

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2006.

18 Budget annexe Lotissement les Vignes 5ème tranche bis - Budget primitif exercice 2007

(Diaporama : Madame le Maire)

Madame le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2006 avec un diaporama.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2007 s'élève en dépenses à la somme de 69.007,41 € et en recettes à la somme 142.932 €. Le budget est présenté par chapitre et en hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif en dépenses et en recettes au niveau du chapitre (montants en hors taxes) :

Section	Recettes	Dépenses
Investissement	41.466 €	27.541,41 €
Exploitation	41.466 €	41.466,00 €
TOTAL	82.932 €	69.007,41 €

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
77 - Produits exceptionnels	41 466,00	011 - Charges à caractère général	41 466,00
TOTAL	41 466,00	TOTAL	41 466,00

Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
010 - Stocks	41 466,00	001 - Report déficit d'investissement	27 541,41
TOTAL	41 466,00	TOTAL	27 541,41

19 Diagnostic du réseau d'éclairage public - Demande de subvention

(Rapporteur : François SAUVAGE)

Il est proposé de faire une étude diagnostic du réseau d'éclairage public pour améliorer la sécurité, réduire la consommation d'énergie et optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement.

L'ADEME aide financièrement la réalisation de ce type d'étude jusqu'à 50 % et le Conseil Régional jusqu'à 20 % du coût HT de la mission.

François SAUVAGE précise qu'aujourd'hui, et ce notamment pour le respect de l'environnement, des lampes plus économiques peuvent être mises en place. Dans les travaux d'éclairage public qui vont être réalisés sur la RD 907, un éclairage « économe » sera mis en place.

Madame le Maire précise qu'un « essai » de lampe économique a été mis en place à la Haute Epine. Le résultat est positif : économie d'énergie et éclairage amélioré ; L'étude qui va être réalisée permettra d'aiguiller les élus dans les travaux futurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE** de réaliser une étude diagnostic du réseau d'éclairage public,
AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le 25 juillet 2007 le conseil municipal a sollicité l'aide financière de l'Etat et de l'Europe pour la reconstitution de parcelles 26 à 31 sinistrées par la tempête du 26 décembre 1999.

L'Office National des Forêts propose un programme d'actions pour l'année 2007 pour la création de cloisonnement sur ces parcelles (7.5 ha). Il s'élève à 1.327,56 euro TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE l'Office National des Forêts à réaliser les travaux de cloisonnement sur les parcelles 26 à 31,
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2007,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Tous les ans les contrats d'assurance sont réajustés en fonction des besoins. Le contrat VILLASSUR (dommage aux biens, responsabilités générales, protection juridique ...), est mise à jour sans modifier la cotisation annuelle.

Il est proposé de réduire la garantie du Fiat Fiorino (dommages causés aux tiers, bris de glaces, incendie, vol et accident corporel du conducteur) pour une cotisation annuelle de 272 euro au lieu de 449 euro et d'assurer le nouveau mini tracteur "tous accidents" pour 212 euro par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTÉ les modifications au contrat VILLASSUR n° 3010,
ACCEPTÉ de résilier le contrat n° 3007 de l'AGRIA et de souscrire un contrat pour le KUBOTA,
ACCEPTÉ les modifications du contrat n° 3006 de la Fiat FIORINO,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Suite au cambriolage de la mairie du 4 décembre 2006, la Compagnie d'Assurance GROUPAMA a remboursé les espèces volées (267,75 euro) et indemnisé les dommages causés lors du vol à hauteur de 141,48 euro (remise en état des portes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'indemnisation de la Société GROUPAMA pour le vol suite au cambriolage de la mairie.

23 Palette d'activités sportives du Bassin de Pompey pour l'année 2007 – Convention avec l'Omnisport Frouard Pompey

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

Lors du conseil municipal du 8 février dernier, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention avec l'OFF dans le Cadre de la Palette d'activités sportives. Celle-ci ne concernait que les petites vacances scolaires de février. La convention globale pour l'année 2007 n'était alors pas rédigée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention pour toute l'année 2007 avec l'OFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'Omnisport Frouard Pompey et tout document relatif à cette activité.

24 Délibération n° 27 du 23 novembre 2006 "Achats de T-shirt "A32 NON" – Annulation de la délibération

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par courrier du 18 janvier 2007, la Préfecture de Meurthe et Moselle a demandé au Conseil Municipal de rapporter la délibération n° 27 du 23 novembre 2006 concernant l'Achats de T-shirt "A32 NON".

Le conseil municipal a pris acte du courrier d'observation de la Préfecture mais n'a pas clairement exprimé le fait qu'elle était rapportée.

La Préfecture demande à ce que le conseil municipal annule la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n° 27 du 23 novembre 2006 - Achats de T-shirt "A32 NON" -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20 h 30.

La présidente de séance
Edith CEGLARZ

Le secrétaire de séance
Christine MALGLAIVE